



COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

25 JUN 2019

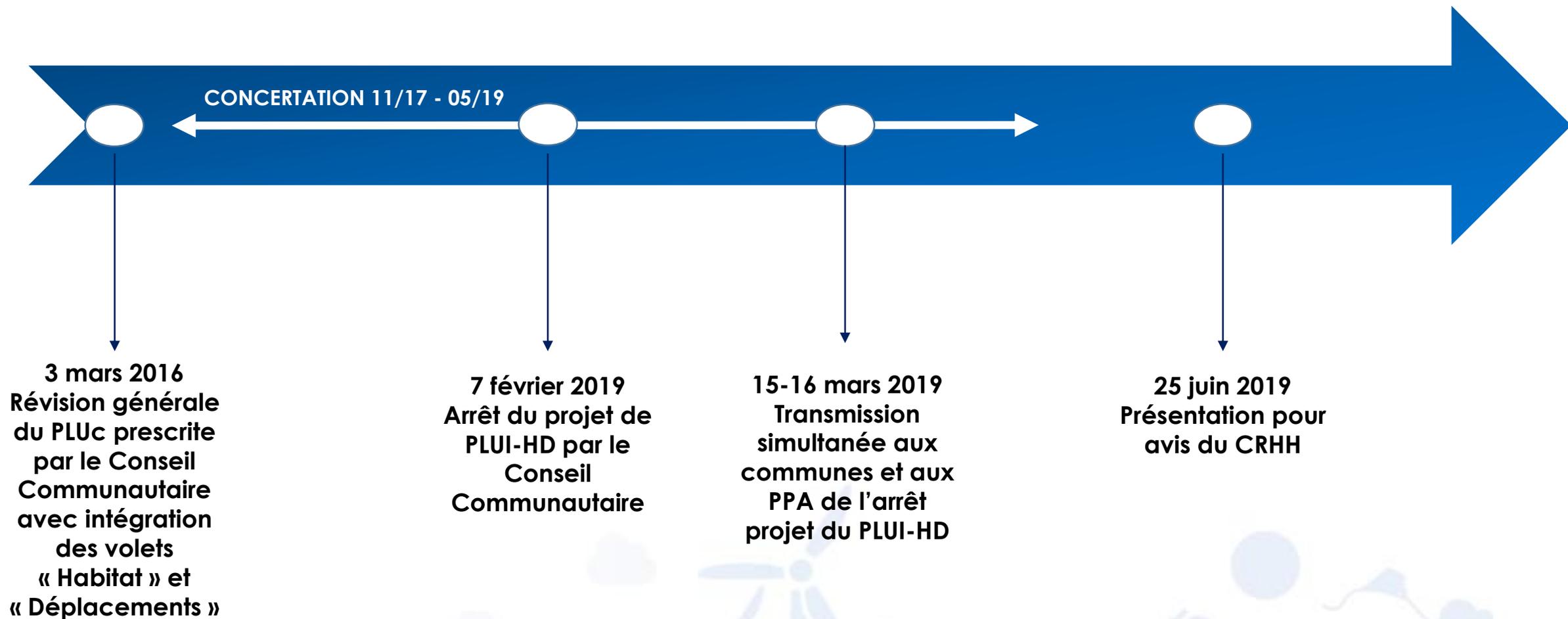
PRÉSENTATION DU VOLET HABITAT DU PLUI-HD



www.dk-pluihdidees.fr



CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUI-HD



Avant le PLUI-HD

- Plan Local d'Urbanisme communautaire (Approbation 2012)
 - POS de Spycker
 - POS des Moères
 - PLU de Ghyvelde
-
- Plan de Déplacements Urbains (Approbation 2003)
-
- Programme Local de l'Habitat 2013-2018 (Approbation 2012)

Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacements

Orientations
d'Aménagement et
de Programmation

Programme
d'Orientations et
d'Aménagement

Règlement écrit
Zonage



Démographie

Territoire de près de
200 000 habitants

Croissance
démographique
négative en raison du
solde migratoire:
étudiants, jeunes actifs,
jeunes familles

Ralentissement du déficit
migratoire

Vieillesse accélérée
de la population

Augmentation du
nombre de ménages et
réduction de leur taille



Logement

Parc immobilier de plus
de 94 000 logements

De grands logements:
70% de logements T4+

34% de logements
sociaux, dont les 3/4 situés
sur 3 communes

+ 528 logements en
moyenne entre 2013 et
2018: part équivalente
privée/sociale

Près de la moitié des
logements construits
avant les années 70



Déplacements

80% de taux de
motorisation des
ménages

66% des déplacements
des habitants se font en
voiture

Etalement des mobilités
quotidiennes facilité par
la bonne desserte
routière du pôle urbain

Maillage du territoire par
un réseau de transport en
commun dense et gratuit



Economie

Des niveaux de revenus
faibles et un taux de
chômage élevé

Les jeunes sont les plus
touchés par la pauvreté

Concentration des
difficultés dans les
quartiers prioritaires

Un bassin d'emploi
important qui s'étend au-
delà des limites
intercommunales



Urbanisation

57 hectares de terres
urbanisées pour l'habitat
entre 2012 et 2018 pour
306 hectares initialement
inscrits au PLUC.

75% des logements
construits sur des sites en
renouvellement urbain
entre 2013 et 2018

LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE D'ICI 2030

Le modèle de projection initial de l'INSEE pour le territoire du SCOT Flandres Dunkerque se base sur les tendances observés entre 1999 et 2006, soit à l'époque – 1 125 habitants par an sur la CUD. Or, **deux éléments nuancent ce scénario**:

- ❑ **La baisse démographique s'est ralentie passant à – 763 habitants entre 2008 et 2013.**
- ❑ **La baisse de population projetée par l'INSEE**, qui induit une baisse significative du nombre d'actifs, **soit près de 10 000 emplois, équivaut à un scénario d'effondrement économique**, jamais connu par le territoire sur un laps de temps si court.

Structure démographique et marché de l'emploi sont deux notions fortement liés sur le territoire. Aussi, un travail en partenariat avec l'INSEE **a permis de réajuster les projections, et d'aboutir à un scénario de stabilité démographique** qui prévoit un maintien de la population par le maintien du nombre d'emplois sur le territoire.

En effet, le vieillissement de la population accentué par le départ massif des jeunes suppose un besoin de main d'œuvre, qui ralentirait fortement le déficit migratoire.

Les principales caractéristiques de ce scénario d'ici 2030 sont les suivantes:

- Le retour à un niveau de population équivalent à 2007
- Un ralentissement des départs des jeunes (0-24 ans): - 8 000 contre – 17 500 pour le scénario initial (SCOT)
- Un vieillissement de la population qui reste important: + 22 000 personnes (SCOT)
- Un ralentissement de la diminution de la taille des ménages: 2,2 personnes (CUD)
- Une augmentation continue du nombre de ménages: près de 300 ménages supplémentaires par an (CUD)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

Le PADD, expression du projet politique de la CUD, qui réaffirme la volonté de travailler ensemble pour bâtir un territoire toujours plus dynamique, plus attractif et plus agréable à vivre.



Trois grandes orientations du PADD :

Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre

Promouvoir une agglomération vertueuse de proximité

Innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique

Les enjeux du volet Habitat issus du diagnostic exprimés dans le PADD :



Démographie

Anticiper le vieillissement de la population

Retenir les jeunes, actifs et familles, sur le territoire

Répondre aux besoins liés à la baisse de la taille des ménages



Logement

Assurer une production moyenne de 750 logements par an répartis équitablement sur le territoire

Développer une offre diversifiée et de qualité

Répondre à l'exigence de diversité sociale en consacrant 1/3 de l'offre neuve à la production de logements sociaux, dans des proportions modulées selon le profil des communes



Déplacements

Prioriser et intensifier la construction de logements dans les secteurs bien desservis par les transports en commun

Favoriser les mobilités résidentielles au sein de l'agglomération



Economie

Réduire la facture énergétique des ménages par la requalification du parc ancien

Faciliter les parcours résidentiels par la production d'une offre adaptée et abordable à la diversité des publics

Politique volontariste en matière d'emploi local et accompagnement des mutations économiques du territoire



Urbanisation

Produire en renouvellement urbain les 2/3 de la construction neuve

Limiter la construction sur les espaces agricoles par l'ouverture à l'urbanisation de 100 hectares destinés à l'habitat

Axe transversal santé-climat

Evaluation triennale du PLH
Diagnostic du PLUI-H

Rencontre individuelle avec les maires des communes

Mode projet
Mobilisation régulière de 4 Vice-Présidents

□ Définition des enveloppes urbaines

A partir des parcelles construites et de l'application de différents paramètres, notamment la création d'une zone tampon de 25m autour de chaque bâti supporté par une parcelle.



□ Création d'une grille d'analyse multicritères

Grille de pondération visant à évaluer les contraintes potentielles des secteurs de projets (foncier, services, environnement, santé, risques, mobilités...), utilisée pour déterminer quels secteurs conservés au titre de l'extension urbaine.



□ Elaboration d'un référentiel foncier

Recensement des terrains, bâtis ou non, susceptibles d'accueillir des logements. Exemples: les unités foncières non bâties > ou égales à 1000 m², les dents creuses < 1 ha, les espaces enclavés > 1 ha ...etc.

Sensibilité environnementale de l'Analyse multicritère
Juin 2018



STRUCTURE DU VOLET HABITAT: OAP THÉMATIQUE

Objet:

Définition des objectifs de production par secteurs géographique et des grands enjeux de la politique de l'habitat sur le territoire.

Organisation en 5 axes:

- Produire du logement de qualité pour tous au service de l'attractivité de l'agglomération
- Rénover les parcs existants pour accroître l'efficacité énergétique du territoire
- Agir au service du rééquilibrage territorial
- Répondre aux besoins particuliers des publics et accompagner leurs parcours résidentiels
- Piloter la stratégie Habitat de l'Agglomération

Introduction

La présente OAP constitue le volet stratégique « Habitat » du PLUI HD, construit en articulation avec les thématiques liées à la mobilité et à la prise en compte de la question environnementale. Elle traduit pour le territoire de la CUD les orientations fondamentales du SCoT approuvé en 2007 et les enjeux exprimés dans le PADD du PLUI HD relatifs au logement et à l'habitat. Elle se structure autour de cinq axes, eux-mêmes détaillés dans un Programme d'Orientations et d'Actions, qui définit les conditions de mise en œuvre opérationnelle et d'atteinte des objectifs fixés pour le territoire.

Axe 1. Produire du logement de qualité pour tous au service de l'attractivité de l'agglomération

L'ambition d'assurer une production moyenne de 750 logements par an, fixée en accord avec le SCoT¹ de la région Flandre-Dunkerque, repose à la fois sur les projections démographiques tendancielles du territoire, et sur des projets structurants futurs qui généreront assurément de nouveaux besoins en logements.

Les critères pris en compte pour la définition de l'objectif de production neuve sont ainsi :

- Le scénario d'une stabilité démographique d'ici à 2030 qui prévoit une augmentation d'environ 280 ménages par an, à laquelle s'ajoutent le besoin de logements pour les ménages mal logés et la construction de résidences secondaires ou occasionnelles.
- La réalisation du NPRU² de l'agglomération dunkerquoise, qui prévoit la reconstitution de plus de 1000 logements sociaux démolis et la production d'une offre en diversification sur les territoires de projets.
- La réalisation d'un vaste projet économique sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque³ qui engendrera de nouveaux besoins de logement, structure démographique et marché de l'emploi étant deux notions intimement liées sur le territoire.

Sur la période 2020-2030, un objectif de production de 7 500 logements neufs est retenu, qui, conformément au PADD, se répartit pour les 2/3 en renouvellement urbain et pour le tiers restant en extension urbaine. La CUD privilégie ainsi un développement au sein de l'enveloppe urbaine afin de limiter la consommation d'espaces verts et agricoles, en recherchant notamment la construction dans un rayon de 300 mètres autour des stations de mobilité⁴.

La réalisation du référentiel foncier, et à terme la mise en place d'un véritable observatoire du foncier, permettront au territoire d'exploiter pleinement chacun de ses gisements en renouvellement urbain. Les extensions urbaines devraient permettre quant à elles de cibler davantage une offre de logement

¹ Schéma de Cohérence Territoriale
² Nouveau programme de renouvellement urbain : quels secteurs de projet sur la CUD
³ Projet CAP 2020
⁴ CUD Déplacements

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements
Communauté Urbaine de Dunkerque

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Thématique Habitat

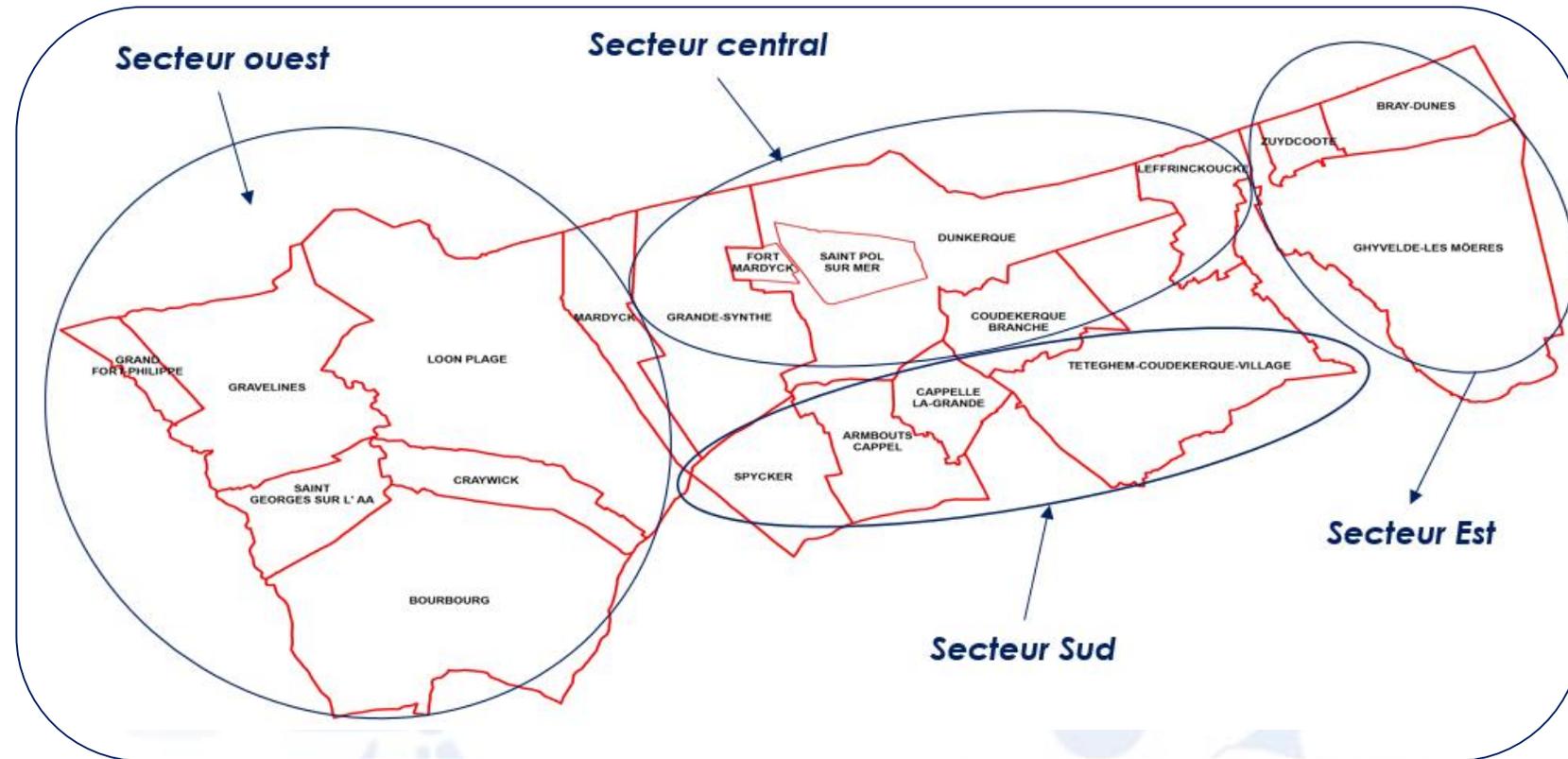
Vu pour être annexé à la délibération du 07.02.2019 arrêtant le projet de PLUI HD.

Elaboré le : consultation des membres associés

STRUCTURE DU VOLET HABITAT: OAP THÉMATIQUE

Axe 1: Produire du logement de qualité pour tous au service de l'attractivité de l'agglomération

Afin de renforcer la dimension intercommunale de l'OAP et dans un souci de souplesse par rapport à son opposabilité aux documents d'urbanisme, les objectifs de construction neuve affichés le sont par secteurs géographiques homogènes, et non pas par commune.



STRUCTURE DU VOLET HABITAT: OAP THÉMATIQUE

Axe 1: Produire du logement de qualité pour tous au service de l'attractivité de l'agglomération

L'objectif de 7 500 logements est ventilé par secteurs, selon le principe de répartition de la production neuve: 2/3 en renouvellement urbain et 1/3 en extension urbaine.

Le cœur d'agglomération est priorisé et concentre plus de la moitié de la production.

Les sites en extension urbaine se répartissent sur le territoire en fonction des besoins de production et de développement des communes (Reconstitution NPNRU, rattrapage SRU, accueil de nouveaux ménages). Ces sites en extension retenus ont fait l'objet d'un consensus communautaire.

Secteurs	Population	Renouvellement urbain	Extension urbaine (OAP sectorielles)	Répartition de la production	
				Nombre de logements	Part de la production sur la CUD
Secteur central	69 %	3 500	539	4 039	53 %
Secteur Sud	15 %	500	1 090	1 590	20 %
Secteur Ouest	11 %	600	620	1 220	16 %
Secteur Est	5 %	400	452	852	11 %
Total	100 %	5000	2 701	7 701	100 %

Axe 2: Rénover les parcs existants pour accroître l'efficacité énergétique du territoire.

Accompagner les propriétaires occupants dans leurs travaux d'économie d'énergie: objectif de 1 000 ménages accompagnés par an.

Accompagner les bailleurs dans la réhabilitation thermique de leur parc social: objectif de 350 logements par an.

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et agir contre la vacance en centre ville



Axe 3: Agir au service du rééquilibrage territorial

Destiner 1/3 de la construction neuve à la production de logements sociaux, répartie de façon équilibrée entre les communes en fonction du parc existant, de la demande sociale, des objectifs de rattrapage SRU, de la reconstitution N.P.N.R.U. et des demandes des élus.

Définition par secteur d'une part dans la construction neuve consacrée à la production de logement sociaux (calculée à partir des taux fixés par commune)

Produire du logement social de petites typologies pour répondre à la poursuite de la réduction de la taille des ménages

Se saisir des projets du N.P.N.R.U. comme outils au service du rééquilibrage social de l'agglomération

NPNRU

SRU + NPNRU

SRU

Secteurs	Construction neuve	Objectif de production de LLS 2020-2030	
		Part de LLS dans la construction neuve	Nombre de LLS
Secteur central	4039	35 %	1 414
Secteur Sud	1590	42 %	668
Secteur Ouest	1220	30 %	370
Secteur Est	852	46 %	393
Total	7701	37 %	2 845

Reconstitution + droit commun

STRUCTURE DU VOLET HABITAT: OAP THÉMATIQUE

Axe 3: Agir au service du rééquilibrage territorial

Des objectifs de production de logements sociaux qui répondent à une logique de rééquilibrage territorial

	Part de LLS 01/01/2013	Part de LLS 01/01/2017	Part de LLS par secteur	Prévision Part de LLS 01/01/2030	
COUDEKERQUE-BRANCHE	31,7%	31,3%	35%	31,5%	
DUNKERQUE	33,8%	34,4%		34,4%	
GRANDE-SYNTHÉ	65,8%	64,0%		60,4%	
LEFFRINCKOUCHE	23,4%	26,6%		27,5%	
Secteur central	37,2%	37,5%		36,2%	
ARMOBOUTS-CAPPEL	12,7%	12,4%	42%	15,5%	
CAPPELLE-LA-GRANDE	34,5%	36,6%		36,4%	
SPYCKER	4,3%	5,7%		11,3%	
TETEGHEM - COUDEKERQUE VILLAGE	20,3%	22,7%		20,5%	
Secteur Sud	23,9%	25,7%		24,5%	
BOURBOURG	24,7%	25,8%	30%	26,2%	
CRAYWICK	42,0%	33,2%		29,6%	
GRAND-FORT-PHILIPPE	27,8%	28,3%		28,6%	
GRAVELINES	37,7%	38,9%		38,1%	
LOON-PLAGE	29,1%	31,8%	46%	31,6%	
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA	29,2%	28,4%		28,8%	
Secteur Ouest	31,2%	32,4%			32,2%
BRAY-DUNES	10,5%	12,7%		15,5%	
GHYVELDE - LES MOERES	9,2%	9,3%	15,6%		
ZUYDCOOTE	21,7%	20,9%	22,8%		
Secteur Est	11,8%	12,7%		18,3%	
Agglomération	34,3%	34,4%		33,7%	

Maintien d'une production sociale forte, mais déconcentration du parc social grâce aux projets NPNRU et aux efforts de diversification

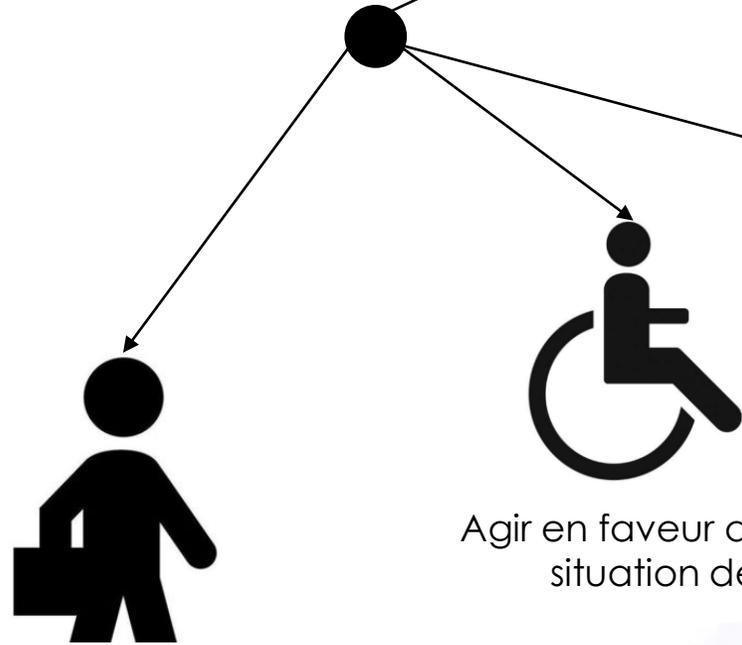
Production sociale élevée, portée par la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village, concernée par le NPNRU et la problématique SRU

Baisse des efforts de production demandés aux communes, très sollicités lors du précédent PLH

Production sociale élevée portée par les communes de Bray-Dunes et Zuydcoote soumises au rattrapage de la loi SRU

STRUCTURE DU VOLET HABITAT: OAP THÉMATIQUE

Axe 4: Répondre aux besoins particuliers des publics et accompagner leurs parcours résidentiels



Anticiper le vieillissement de la population



Accueillir les gens du voyage

Agir en faveur des personnes en situation de handicap

Faciliter l'accueil des publics salariés



Projet de béguinage – Fort-Mardyck

Mais aussi favoriser le logements des jeunes et leur accès à un premier logement, soutenir les structures d'hébergement devant l'accroissement des situations de mal logement...etc.

STRUCTURE DU VOLET HABITAT: PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat Déplacements

Communauté Urbaine de Dunkerque



Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

Thématique Habitat

Vu pour être annexé à la délibération du 07.02.2019
arrêtant le projet de PLU HD

Pour le Président,

Le Vice-Président délégué à la Participation
au SCoT de la Région Flandre
Bernard WEISBECKER



Elaboré le : consultation des membres associés

AXE I. Produire du logement de qualité pour tous au service de l'attractivité de
l'agglomération

ACTION 1. SE Doter d'objectifs ambitieux de production de logements neufs

Éléments de contexte

Fixée en accord avec le SCoT de la région Flandre-Dunkerque, la production de logements neufs est évaluée en tenant compte à la fois des projections démographiques tendancielles du territoire et des projets structurants futurs qui généreront assurément de nouveaux besoins en logements.

Les critères pris en compte pour la définition de l'objectif de production neuve sont ainsi :

- Le scénario d'une stabilité démographique d'ici à 2030 qui prévoit une augmentation d'environ 280 ménages par an, auquel s'ajoutent le besoin de logements pour les ménages pas ou mal logés et la construction de résidences secondaires ou occasionnelles.
- La réalisation du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'agglomération dunkerquoise, qui prévoit la reconstitution de plus de 1000 logements sociaux démolis et la production d'une offre en diversification sur les territoires de projets.
- La réalisation d'un vaste projet économique sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque qui attirera de manière certaine de nouveaux ménages à loger, structure démographique et marché de l'emploi étant deux notions intimement liées sur le territoire.

Pour répondre à ces besoins, un objectif annuel de 750 nouveaux logements par an est estimé.

Objectifs et description de l'action :

Sur la période 2020-2030, ce sont donc 7 500 logements neufs qui devront être produits. Conformément au PADD, ils se répartiront pour les 2/3 en renouvellement urbain et pour 1/3 en extension urbaine (soit respectivement 5 000 et 2 500 logements). Ainsi, la Communauté Urbaine de Dunkerque privilégie un développement au sein de l'enveloppe urbaine existante, et notamment en priorisant la construction dans un rayon de 300 mètres autour des stations de mobilité.

L'objectif est également d'augmenter la part de production de logements privés dans cette production neuve tout en maintenant une part significative de construction de logements locatifs sociaux.

La répartition territoriale de la production neuve tient compte des possibilités de chaque commune, de leur situation au regard des stations de mobilité, des bassins d'emplois, et de la nature de leur marché immobilier.

A partir de ces critères, les communes de l'agglomération sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs chiffrés sont fixés (cf. OAP Habitat)

Objet:

Définition de l'ensemble des informations et mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par l'OAP thématique:

Organisation en 19 fiches actions :

- ❑ Axe 1: Programmation neuve / Action foncière / Logement abordable / Innovation
- ❑ Axe 2: Parc social / Parc privé / Vacance / Logement indigne
- ❑ Axe 3: Offre nouvelle / Attributions / N.P.N.R.U.
- ❑ Axe 4: Jeunes / Salariés / Hébergement / GDV / Vieillesse et/ou Handicap
- ❑ Axe 5: Observation / Animation / Gouvernance



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements
Communauté Urbaine de Dunkerque



PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS

THEMATIQUE HABITAT

4

www.dk-pluihdidees.fr



Volet Habitat – Fiches Territorialisées
Leffrinckoucke

Données de cadrage

	Population RP 2015	Résidences principales RP 2015	Taille moyenne des ménages RP 2015	Densité moyenne (habitants/km²) RP 2015
Leffrinckoucke	4 394	1 922	2,2	589,7
Secteur central	141 360	60 428	2,3	1263,5
Communauté Urbaine	199 893	85 416	2,3	666,6

Bilan de la production

	Logements commencés 2013-2018	Part de logements privés	Part de logements sociaux
Leffrinckoucke	113	48 %	52 %
Secteur central	1 796	45 %	55 %
Communauté Urbaine	3 144	50 %	50 %

Caractéristiques du Parc

	Part des propriétaires RP 2015	Part des locataires RP 2015	Taux de logements sociaux RPIS 01/01/2017	Demande sociale SMI 31/12/2017	Commune déficitaire art. 55 loi SRU
Leffrinckoucke	64,5 %	34,7 %	28,6 %	2 %	non
Secteur central	51 %	48,15 %	37,5 %	75,63 %	
Communauté Urbaine	51 %	48 %	34,4 %	100 %	

Enjeux du Programme d'Orientations et d'Actions

Ouverture d'un secteur à l'urbanisation dans le but de développer de l'accès individuel dans le centre d'agglomération, et produire une offre locative sociale diversifiée répondant à la diversité des situations des ménages modestes.

Adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et aux personnes souffrant d'un handicap.

Objectif de construction

Objectif Leffrinckoucke 2020-2030	
Construction neuve	242 logements
Diversification du parc	35 % de logements sociaux / Logements privés
	85 / 157

Recensement des projets potentiels 2020 – 2030

Nom de l'opération	Phasage prévisionnel	Logements prévisionnels	Localisation	DAP sectorielle	N° du secteur
Site de la gare	2020-2022	9	RU	non	174
Angle rue d'Uxem	2020-2022	6	RU	non	365
Site de la Cité des dunes	2023-2030	235	EU	oui	131
Secteur mairie	2023-2025	21	RU	non	134

Annexe fiches territorialisées – POA Habitat – Communauté Urbaine de Dunkerque – 26

© Dunkerque Grand Littoral
www.dunkerquegrandlittoral.org
Communauté Urbaine de Dunkerque

Objet:

Détails des objectifs de construction neuve par commune et cartographies des gisements mobilisables

Organisation en 17 fiches communales :

- Données de cadrage: population, résidences principales, taille des ménages et densité.
- Bilan de la production: logements commencés sur le précédent PLH et part du privé/social.
- Caractéristiques du parc: part des propriétaires et locataires, taux de logement social, demande sociale et indication si la commune est soumise à la loi SRU.
- Enjeux particuliers du Programme d'Orientations et d'Actions sur la commune.
- Objectifs de construction neuve sur la durée du PLUI-HD et indication de la part du privé/social.
- Gisements mobilisables et cartographie.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE & OBJECTIFS PRINCIPAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le secteur d'urbanisation future est localisé en continuité sud du site urbain de Bray-Dunes, desservi par la rue Pierre Decock. Il s'inscrit en continuité du tissu urbain résidentiel de l'avenue des Frégates et de la rue des Grenadiers, en situation d'« entrée de ville » depuis le pont de Gyvelde (en provenance de l'autoroute A16 et de la route de Furnes) ; premier site d'habitat après le secteur d'équipements constitué par la déchetterie à l'ouest de la rue Pierre Decock, une station-service, un supermarché et la salle de spectacles Dany Boon à l'est de celle-ci.

En partie ouest, se trouve un terrain de camping délaissé ainsi qu'un corps de ferme à usage actuel d'habitation dont la mutabilité est envisagée.

Il est accessible depuis les transports en commun, via le réseau DK Bus par la ligne de connexion 20 (30 minutes de fréquence - connexion avec le pôle d'échange du Fort des Dunes) et la ligne de connexion 21 (8 aller-retours par jour - connexion avec le pôle d'échanges du Fort des Dunes). Les arrêts « Dany Boon », « Bray-Dunes Poste » et « Bray-Dunes Maïte » sont à proximité.

L'objectif d'aménagement de ce site d'environ 5,6 hectares, consiste à conforter le site urbain de Bray-Dunes en réalisant un programme mixte de logements (accession et location sociale) composé de logements collectifs, de logements groupés ou jumelés ainsi que de lots libres de taille mesurée.

SCHEMA ILLUSTRATIF DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Schéma définissant des principes d'aménagement. Traçés et implantations indicatifs.

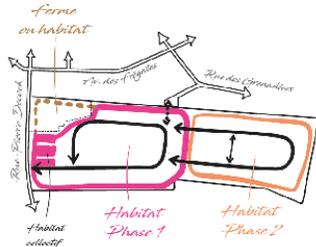
ÉNONCÉ DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

■ Orientations Programmatiques

- Développer une offre de logements diversifiée (logements individuels, logements individuels groupés ou jumelés, immeuble de logements collectifs...).
- Tenir un objectif de densité minimale de 25 logements/hectare.
- Tenir un objectif de 25% minimum de logements locatifs sociaux.

■ Principes d'organisation spatiale & phasage

- Développer un site d'habitat en continuité du tissu urbain résidentiel existant, en favorisant :
 - * les connexions routières et les parcours de mobilité douce avec le centre de Bray-Dunes,
 - * les liaisons douces vers la véloroute ou littoral au nord et la berge du canal de Furnes au sud.



Objet:

Préciser pour des sites étendus les modalités futures d'aménagement dans un souci de développement durable.

Organisation en 14 OAP sectorielles:

(2 en renouvellement urbain et 12 en extension urbaine)

- Présentation générale du site
- Orientations programmatiques
- Principes d'organisation spatiale et phasage
- Schéma illustratif des principes d'aménagement